

ÉCOLE DE BARRAUTE – SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## CHANGEMENT D'ORDRE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE BARRAUTE, UNE DÉCISION AXÉE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Amos, 4 mai 2026 – À l'issue d'une démarche de consultation publique et des travaux du comité d'analyse, le conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana (CSSH) a pris la décision de modifier l'ordre d'enseignement à l'École de Barraute.**

Cette décision s'inscrit dans la mission du CSSH d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, en offrant des conditions pédagogiques de qualité et un accès élargi aux ressources. Elle s'appuie également sur les orientations du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), qui vise à permettre à chaque élève d'atteindre le plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification. À ce titre, le CSSH réaffirme sa responsabilité d'offrir aux élèves, jeunes citoyens en devenir, les conditions les plus favorables à leur réussite et à leur développement.

Concrètement, cette réorganisation implique le regroupement des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire à l'école secondaire d'Amos, leur permettant ainsi d'accéder à une offre éducative plus diversifiée incluant des parcours enrichis, des matières à option ainsi que des ressources spécialisées.

Elle prévoit également une réorganisation des services pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire, qui seront intégrés aux installations de l'école Natagan. Cette organisation vise à optimiser les ressources disponibles tout en favorisant des opportunités de collaboration pédagogique et l'accès à des infrastructures adaptées.

Le CSSH reconnaît la mobilisation importante du milieu ainsi que les préoccupations exprimées, notamment en lien avec le maintien des services de proximité, le sentiment d'appartenance et les impacts sur la communauté. Ces éléments ont été entendus, documentés et considérés dans le cadre de l'analyse. Le conseil d'administration est pleinement conscient de ces préoccupations. La décision repose toutefois sur la nécessité d'assurer, de manière durable, des conditions favorables à la réussite éducative des élèves, en lien avec la qualité de l'enseignement, l'accès aux ressources et la diversité de l'offre éducative.

Dans cette perspective, des mesures d'accompagnement seront mises en place afin de soutenir les élèves, les familles et le personnel dans cette transition. Une attention particulière sera portée à l'accueil et l'intégration des élèves, à leur bien-être ainsi qu'au maintien de leur engagement scolaire.

Le CSSH poursuivra sa collaboration avec les acteurs locaux afin de soutenir le développement de projets porteurs pour le milieu de Barraute. Conscient des impacts que cette décision peut avoir sur la communauté, il souhaite demeurer un partenaire engagé et à l'écoute, en contribuant activement à la vitalité et à l'attractivité du territoire.

Enfin, le CSSH réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue ouvert avec la communauté et d'assurer un suivi étroit et transparent de la mise en œuvre de cette réorganisation.

– 30 –

Renseignements  
Catherine Sigouin  
Conseillère en communication  
819 732-6561 poste 2216

Source  
Équipe des communications